

Etaient Présents : Gérard BONNIN, Bernard FAVRELIERE, Michel GUILLOTEAU, Bertrand BORRA, Monique BENOIST, Louis Marie GREGOIRE, Yvette, Bernard MAURY MONMIREL(S), Jacques BENOIT, Michèle ARNAULT, Michel DUCLOU, Michel BREBION, Ariel FABIEN, Jean-Luc DUGAS, Marie-Laurence LUMINEAU-VOLERIT, Charles POIRIER, Robert GIRAULT, Yannick MENARD(S), Bernard AUMOND(P), Gilles RAMPILLON, Claude FERJOU, Michel JOUTEAU, Jean-Paul GODET, Florence MOUTIN, Bernard MENARD, Serge MAROLLEAU, Jean-Pierre BRUNET, Christelle POISSON, Pascal PILOTEAU, Jean-Marie NOEL, Jean-Luc ROY et Martine CHARGE,

Etaient excusés : Sylvie ENON, Jacques BITAUD, Jean GIRET, Michel CORNUAULT, Patrice CHESSE, Gilles ONILLON, RABILLOUD Hélène,

Secrétaire de Séance : M. Michel DUCLOU

Etaient absents : MM, André JOUBERT et Didier TAUDIERE

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Président ouvre la séance et nomme Monsieur DUCLOU Michel secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Président informe des décisions prises par le bureau en vertu des délégations accordées par le conseil, à savoir :

Bureau du 26 janvier 2010 :

- Projet de travaux de réaménagement du bâtiment sis sur la place d'Argenton les Vallées, appartenant à Mme Cassin, en vue d'y étendre le siège de la Communauté de Communes
- Accord de principe pour une demande de subvention au titre de la DGE 2010 sur le projet de bibliothèque à Argenton les Vallées.
- Economie : maîtrise d'œuvre pour la construction d'un atelier artisanal sur la ZEI de Bois Roux
- Remplacement des pompes à chaleur pour la piscine

Monsieur le Président propose aux membres de prévoir des additifs à de l'ordre du jour, à savoir :

- élection d'un nouveau membre du bureau
- nouveau conseiller communautaire / pour information
- recrutements et ouverture temporaire de postes pour deux remplacements
- demande de subvention pour animations au Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants de l'Argentonnais
- MARPA : marchés complémentaires

Les membres du conseil acceptent ces additifs.

Administration générale

1. Election d'un nouveau membre du bureau / additif à l'ordre du jour

Monsieur le Président informe le conseil du fait que la commune d'Argenton l'Eglise a procédé à une nouvelle élection de son maire et de ses adjoints.

Le nouveau maire est monsieur Grégoire.

La commune a également désigné de nouveaux délégués à la communauté de communes :

Titulaires : MM GREGOIRE, MAURY, Mmes ENON et BENOIST

Suppléants : M WIMARD , M. DURDON et Mme MOMIREL et M. FONTENY,

En conséquence, M. Lachaume qui était délégué communautaire et membre du bureau communautaire, laisse un siège vacant au sein du bureau.

Il doit donc être procédé à l'élection du 9^{ème} membre du bureau, Monsieur GREGOIRE, Marie d'Argenton l'Eglise est candidat.

Monsieur le Président, conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités, engage l'élection du 9^{ème} membre du bureau.

Est élu pour faire partie du bureau et ce conformément aux statuts (article 8) Monsieur GREGOIRE Louis Marie, seul candidat, à la majorité absolue au 1^{er} tour.

2. Désignation de délégués de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Pays Thouarsais

Suite à l'élection d'un nouveau maire et de nouveaux adjoints au conseil municipal d'Argenton l'Eglise, ainsi qu'à la désignation de nouveaux délégués communautaires,

Le Conseil Communautaire,

DESIGNE, en remplacement des délégués titulaires et suppléants de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Pays Thouarsais désignés précédemment pour la Commune d'Argenton l'Eglise :

Délégués titulaires : M. GREGOIRE Louis-Marie, Mme ENON Sylvie, Mme BENOIST Monique

Délégués suppléants : M. CHATAGNEAU Christian, M. RAMBAULT Christian, M. MAURY Bernard.

3. Nouveau conseiller communautaire / pour information

Monsieur Bodin, adjoint au maire de la commune de Moutiers sous Argenton, est décédé le 24 décembre dernier. Le conseil municipal de la commune a désigné un nouveau délégué titulaire à la Communauté de Communes, Mme Moutin.

Le conseil communautaire prend acte de l'identité du nouveau délégué communautaire.

4. Période et horaires d'ouverture de la piscine en 2010.

Comme chaque année, il est nécessaire de déterminer les modalités d'organisation de la piscine intercommunale pour la saison 2010.

Il a été proposé au conseil communautaire de :

DECIDER d'adopter pour cette année, les périodes et les horaires d'ouverture suivants :

Ouverture aux Scolaires

Du 17 mai au 02 juillet et du 6 septembre au 17 septembre 2010 pendant la semaine.

Ouverture au public

A partir du 2 Juin au 30 Juin et du 1er au 15 Septembre 2010 : le mercredi, le samedi et le dimanche de 15h30 à 18h30

Du 3 juillet au 31 août 2010

Ouverture pendant la semaine de 14h45 à 19h00 sauf le lundi.

Ouverture le Week-end, 10h00 à 12h00 et de 14h45 à 19h00.

AUTORISER le Président à procéder aux démarches nécessaires à leur application.

Validation à l'unanimité par les membres du conseil

5. Fixation des tarifs de la piscine pour la saison 2010

Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'augmenter les tarifs piscine. Le principe avait été posé d'augmenter tous les deux ans. La base d'augmentation est de 2% par an, soit 4% pour deux ans.

Aussi il est proposé au conseil communautaire de fixer les tarifs pour la saison 2010 comme suit :

| | Pour mémoire | 2009 | 2010 |
|----|--------------------------------------|-------------|-------------|
| a) | enfant de moins de 16 ans, le ticket | 1,50 € | 1.55€ |
| b) | adulte, le ticket | 2,50 € | 2.60€ |
| c) | 11 bains, enfant de moins de 16 ans | 15,00 € | 15.60€ |
| d) | 11 bains, adulte | 25,00 € | 26€ |
| e) | groupes, centres aérés | 1,20 € | 1.25€ |
| f) | la leçon enfant de moins de 14 ans | 6,50 € | 6.75€ |
| g) | la leçon adulte | 9,00 € | 9.35€ |
| h) | 10 leçons enfant de moins de 14 ans | 55,00 € | 57.00€ |
| i) | 10 leçons adulte | 77,00 € | 80.10€ |
| j) | club « loisir » | 5,50 € | 5.70€ |
| k) | nocturne (enfants et adultes) | 3,20 € | 3.30€ |
| l) | location transat | 1,50 € | 1.55€ |
| m) | créneau « peur de l'eau » | 4,60 € | 4.80€ |
| n) | campings communes (enfants) | 1,10 € | 1.15€ |
| o) | campings communes (adultes) | 2,10 € | 2.15€ |

Validation à l'unanimité par les membres du conseil

6. Création de deux postes de « maître nageur » correspondant à un besoin saisonnier

Eu égard aux périodes et horaires d'ouverture de la piscine intercommunale en 2010, considérant les besoins de surveillance de bassin et de délivrance de leçons, il est nécessaire de recruter deux maîtres nageurs pour la saison 2010. Vu, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaire de la fonction publique territoriale, dont notamment son article 3, al 2,

Il a été proposé au conseil communautaire de :

- **RECRUTER**, pour besoins saisonniers, deux maîtres nageurs titulaires -pour l'un d'entre eux au moins- du BEESAN ou BNSSA, en contrat à durée déterminée, sur la base d'une rémunération correspondant à l'échelle d'éducateur APS 2^{ème} classe.
- **OUVRIRE** en conséquence pour la période du 17 mai au 17 septembre 2010, un poste de maître nageur à temps complet et un poste de maître nageur en trois quart temps pour la période du 02 Juin au 15 septembre 2010
- **AUTORISER** le Président à réaliser les démarches nécessaires et engager les dépenses correspondantes.

Validation à l'unanimité par les membres du conseil

7. Création de trois postes saisonniers d'agent technique

L'ouverture au public de la piscine intercommunale entraîne une augmentation des tâches d'entretien en période estivale : accueil des usagers, nettoyage des vestiaires, nettoyage de la piscine. Le recrutement de trois agents techniques saisonniers est par conséquent nécessaire,

Vu, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaire de la fonction publique territoriale, dont notamment son article 3, al 2,

Il a été proposé au conseil communautaire de :

- pour ce besoin saisonnier, recruter trois agents techniques, rémunérés sur la base d'une rémunération correspondant à l'échelle d'adjoint de la filière technique.
- d'ouvrir en conséquence, 2 postes en trois quart temps dont un pour la période du 17 mai au 17 septembre 2010 et le second pour la période du 6 juin au 6 septembre 2010 et 1 poste à mi-temps pour la période du 3 juillet au 31 août 2010

Validation à l'unanimité par les membres du conseil

M Piloteau indique aux membres du conseil que la piscine est très appréciée. La fréquentation de 2009 fait état de 13 500 entrées, quand la fréquentation moyenne sur ce type de piscine est bien moindre. Il précise également que les équipements sont très bien entretenus

8. Recrutements

Monsieur le Président a proposé l'ouverture de deux postes pour besoin occasionnel, à temps plein, pour effectuer des « doublons » de formation-prise en mains de poste, pour deux remplacements :

- un poste d'attaché sur une durée de 8 à 15 jours (remplacement congé maternité de madame Abélard, chargé de mission développement économique)

- un poste d'attaché sur une durée maximale de 1 mois (remplacement disponibilité de madame Bernaud, directrice des services).

Validation à l'unanimité par les membres du conseil

9. Demandes de DGE 2010

Monsieur le Président a sollicité le conseil afin d'être autorisé à déposer deux dossiers de demande de subvention auprès des services de l'Etat, au titre de la DGE 2010 :

- en priorité 1, le dossier de construction d'une bibliothèque, dans le cadre du réseau intercommunal des bibliothèques ;
- en priorité 2, le dossier d'aménagement d'un bâtiment en locaux administratifs (bâtiment ex Cassin) ; dossier présenté en 2009 au titre de la DGE, non retenu, à représenter sur 2010.

Validation à l'unanimité par les membres du conseil

10. Demande de subventions pour animations Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants de l'Argentonnois

Monsieur le Président a sollicité le conseil afin d'être autorisé à déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'appel à projets REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) / CADEF (Comité d'Animation Départemental Enfance Famille) pour les intervenants extérieurs (conférence-débat et spectacle) 2010 dans le cadre des animations proposées par le RAM.

Deux interventions sont envisagées : l'une au mois de février, avec Nadine Decorce (l'apprentissage de la propreté) et l'autre pour le spectacle de fin d'année. Ces animations sont prévues dans le budget RAM.

Validation à l'unanimité par les membres du conseil

11. Gendarmerie d'Argenton les Vallées, projet de transfert de compétence

Monsieur le Président a présenté aux membres du conseil le projet de transfert de compétence concernant les bâtiments de gendarmerie sur le territoire argentonnois.

Suite à la délibération de principe prise par le conseil le 12 juin 2008, le bureau a travaillé sur le sujet et est en mesure de présenter un chiffrage concernant les nouveaux bâtiments pour la gendarmerie d'Argenton les Vallées (les appels d'offres ont été lancés, le plan de financement est finalisé) et la charge financière qui serait celle de la communauté de communes au terme du transfert.

présentation des chiffrages

Le transfert de compétence aurait pour date d'effet l'achèvement des travaux de la nouvelle gendarmerie d'Argenton les Vallées, achèvement estimé pour l'été 2011.

Le transfert concernerait le fonctionnement et l'investissement sur la compétence (la scission entre les deux étant interdite par les textes) et s'appliquerait à tout bâtiment neuf de gendarmerie implanté sur le territoire argentonnois.

Il a été proposé au conseil communautaire de valider le projet de transfert et d'autoriser la transmission aux conseils municipaux pour délibération dans les 3 mois sur ce sujet.

Monsieur Bonnin précise que le projet est actuellement porté par le SIVOM d'Argenton les Vallées-le Breuil ; la construction est engagée par cette structure. Le transfert de compétence proposé ne serait effectif qu'à l'achèvement des bâtiments.

Si le transfert n'intervient pas, la communauté de communes devra tout de même verser la somme correspondant aux frais engagés jusqu'à ce jour (soit environ 180 000 €), comme elle s'y est engagée il y a quelques mois. Dans ce cas de figure, la CCA versera 180 000 € « en pure perte ».

Monsieur Godet indique, quant à lui, que si la gendarmerie est construite et financée par la CCA, et que les services de la gendarmerie ne restent pas sur place dans quelques années, cette opération s'apparentera au financement de logements locatifs. Or ces logements auront alors un coût de revient très élevé. Cette somme pourrait être employée sur d'autres projets reconnus plus prioritaires pour le territoire.

Monsieur Bonnin ajoute qu'un service de gendarmerie de proximité doit être regardé comme un élément d'aménagement du territoire.

Madame Benoist sollicite une précision : le transfert proposé concerne-t-il bien uniquement les bâtiments « à construire », et non également les bâtiments existants, comme ceux d'Argenton l'Eglise ?

La réponse donnée : oui, le transfert proposé en concernerait que les bâtiments nouveaux à construire.

Vote à bulletin secret : 20 oui, 11 non et 2 blancs

Monsieur le Président demande aux maires présents de bien vouloir passer ce sujet en séance de conseil le plus rapidement possible, ce afin que le SIVOM décide de la poursuite de l'opération de construction avant la fin de validité des offres de marchés (20 mars 2010) en cours.

12. Etude financière et stratégique : présentation du projet de charte (pour information)

Monsieur le Président a présenté aux membres du conseil le projet de charte, 1^{ère} partie, que les élus, membres du bureau, ont élaboré lors des réunions de travail sur l'étude financière et stratégique.

Il a précisé l'historique de la démarche et a proposé ensuite un retour sur le contenu du projet de 1^{ère} partie de la charte, projet qui a été abordé par chaque conseil municipal.

En conclusion, Monsieur le Président indique qu'il est impératif d'être prudents, certes, mais qu'il ne faut pas être frileux. La situation financière de la CCA n'est pas mauvaise, contrairement à ce que l'on peut entendre. L'étude financière a été lancée afin de faire le point et de connaître les marges de manœuvre dont la CCA dispose pour mener les projets programmés : ces marges existent, même si elles ne sont pas très importantes. Il s'agit donc de savoir comment les optimiser (voire les augmenter), et comment les utiliser le plus efficacement possible pour le territoire.

Monsieur le Président poursuit en précisant que pour répondre à cette dernière question il a fallu se remettre en question, analyser les projets en cours et poser les règles d'élaboration des projets à venir. En définitive, il a donc fallu remettre à plat le projet de territoire.

C'est ce à quoi se sont attelés les membres du bureau pendant plusieurs mois. Cela a pris du temps, mais il n'est jamais simple de se remettre en question.

Au terme de ce travail, la 1^{ère} partie du projet de charte a été proposée : cette 1^{ère} partie pose les principes sur lesquels se basera dorénavant l'action de la CCA. La seconde partie, qui sera élaborée d'ici l'été grâce au travail des commissions, mettra « en musique » ces principes dans des projets concrets.

M Dugas déplore l'annulation de la réunion de novembre 2009 ; une information aux conseillers était et, reste, nécessaire. Il ajoute que pour pouvoir imaginer des projets concrets, il lui semble indispensable d'avoir en mains des données chiffrées sur les marges de manœuvre financières.

M Godet indique également que les conseils sont en attente de précisions chiffrées et d'un retour sur les questionnaires de l'été dernier.

Madame Lumineau estime que le projet de charte met en place des objectifs mais ne propose rien de concret. Il reste de nombreux points à travailler. Les élus veulent être à même de comprendre, en ayant à leur disposition un état des lieux précis et chiffré.

Monsieur Godet : les commissions vont travailler sur l'opérationnel et approfondir. Il serait cependant intéressant que les conseillers municipaux puissent donner leur avis sur le fond, en se basant sur des données concrètes transmises soit lors d'une réunion publique, soit par des documents papier.

Monsieur le Président réagit sur ce dernier point en indiquant que ce sont les conseillers communautaires, eux-mêmes conseillers municipaux ou maires, qui portent la parole des communes au sein de la communauté de communes. Il n'est pas envisageable de questionner directement les conseils municipaux sur les projets ou actions de la CCA.

Monsieur Ménard intervient en actant le fait que transmettre des chiffres serait opportun, mais qu'il faudra surtout remettre ceux-ci dans le contexte local et national. Il s'agira également de montrer que les 4 axes de l'action future de la CCA (cf 1^{ère} partie du projet de charte) sont issus de l'enquête faite auprès des conseillers municipaux (via les questionnaires).

Monsieur le Président prend acte du souhait d'organiser une réunion avec tous les conseillers municipaux très prochainement ; lors de cette réunion, le consultant pourrait présenter la situation financière de la CCA (au regard de ses projets, de ses capacités financières et du contexte national), la démarche retenue pour mener l'étude, le retour sur les questionnaires et le projet de charte reprenant notamment les conclusions de l'analyse des questionnaires. Cette présentation devant permettre aux élus de participer positivement au travail des commissions dans l'élaboration des projets.

13. Bibliothèque : maîtrise d'œuvre

Le projet de bibliothèques, du fait de l'étude financière et stratégique, ainsi que du fait des débats antérieurs notamment sur le volet architectural de certains sites, a pris du retard.

De ce fait, le contrat de maîtrise d'œuvre en cours arrive à son terme prochainement.

Afin de pouvoir avoir la marge de manœuvre nécessaire, en terme de délai, pour prendre les décisions adéquates sur le dossier, Monsieur le Président a proposé au conseil communautaire de l'autoriser à signer un avenant de prolongation de délai du contrat de maîtrise d'œuvre.

Ce délai permettra d'étudier la meilleure solution en terme de maîtrise d'oeuvre pour la suite du dossier.

Validation à l'unanimité par les membres du conseil

14. MARPA : marchés complémentaires

Suite au passage de la commission de sécurité, certains travaux mineurs de mise en conformité, notamment des éclairages, seront nécessaires.

Les travaux étant achevés, la réception exécutée, il n'est plus possible de prendre des avenants aux marchés. Il s'agira donc de contacter les entreprises étant intervenu, de les solliciter pour des devis et de conclure des marchés complémentaires.

Il a été proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter les entreprises et à conclure les marchés complémentaires adéquats.

Validation à l'unanimité par les membres du conseil

| |
|-----------------------------------|
| Valorisation du patrimoine |
|-----------------------------------|

14- Mise en valeur du site de la Passerelle d'Auzay

Le site d'Auzay, propriété de la Communauté de Communes, est un lieu privilégié de promenade et de découverte de la Vallée.

Ce site a fait l'objet de travaux de restauration du milieu naturel (terminés en octobre 2009). Lors de ces travaux, de nombreux éléments de petit patrimoine ont été mis à jour (murets, fontaine, ...) à côté des anciens moulin et maison de meunier.

Un projet global de valorisation du site a été défini avec deux volets :

✓ Restauration du patrimoine bâti avec :

- Travaux de restauration du bâtiment permettant un accueil au public comme halte randonneurs, lieu d'exposition, lieu d'animations.
- mise en sécurité et dégagement de l'ancien moulin
- remise en état des murets de pierre sous la forme d'un premier chantier de jeunes

✓ Valorisation et animation du site avec :

- le chantier de jeunes
- la collecte de la mémoire des lieux (définition d'un groupe d'habitants)
- l'intervention d'un artiste (création de mobiliers artistiques à partir du bois laissé sur le site)
- des chantiers participatifs (chantier nature par exemple)
- des animations « nature » en lien avec le programme Natura 2000
- l'installation d'un panneau d'information et la création d'un livret découverte

Il s'agit d'un projet global mêlant préservation et valorisation du patrimoine bâti et naturel. Un projet qui s'appuie à la fois sur les acteurs locaux (associations, jeunes du territoire, habitants) et sur l'apport de regards extérieurs (appel à un artiste, jeunes étrangers, ...).

La mise en oeuvre de ce projet global peut permettre de prétendre à des subventions européennes (au titre du LEADER), des subvention régionales (au titre du CRDD du Pays Thouarsais) et de subventions départementales (au titre du programme PROXIMA Pays).

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

| Dépenses prévisionnelles | | | Recettes prévisionnelles | |
|--|--------------------|--------------------|--|--------------------|
| désignation | coût € HT | coût € TTC | désignation | montant sollicité |
| TRAVAUX BATIS | | | LEADER <i>maxi: 55% de la dépense publique</i> | 31 893,49 € |
| <u>maison de meunier</u> | | | | |
| couverture | 4 697,51 € | 5 618,22 € | | |
| charpente | 3 194,46 € | 3 820,57 € | | |
| maçonnerie | 16 396,49 € | 19 610,20 € | | |
| menuiseries | 10 200,00 € | 12 199,20 € | | |
| peinture | 1 498,00 € | 1 791,61 € | | |
| <u>réouverture ancien moulin</u> | | | | |
| réouverture de l'ancien moulin | 2 901,01 € | 3 469,61 € | | |
| <u>chantier de jeunes</u> | | | | |
| avec travail auprès jeunes locaux, animateur technique, matériels +, minibus | 7 424,75 € | 8 880,00 € | | |
| INTERVENTION ARTISTIQUE | | | FCTVA | 7 342,79 € |
| création de mobiliers artistiques | 4 690,63 € | 5 610,00 € | | |
| ANIMATIONS | | | | |
| sorties nature (dans le cadre de l'animation du prog Natura 2000) | 0,00 € | 0,00 € | autofinancement <i>mini 20%</i> | 12 027,31 € |
| chantier participatif nature (déjà réalisé) | 0,00 € | 0,00 € | | |
| animations chantier de jeunes (cf chantier de jeunes) | | | | |
| collecte mémoire (valorisation temps passé agent CCA 23 jours) | | 3 842,69 € | | |
| INFORMATION - SIGNALÉTIQUE | | | | |
| panneau - livret | 768,00 € | 918,53 € | | |
| total des dépenses | 51 770,85 € | 65 760,63 € | total des recettes | 65 760,63 € |

Ce projet a été présenté pour information aux membres du Bureau le 9 décembre 2009 et validé en commission valorisation de la vallée et du patrimoine le 14 janvier 2010.

Il a été proposé au Conseil Communautaire de :

VALIDER ce projet global de restauration et de valorisation

VALIDER le plan de financement prévisionnel proposé

AUTORISER Le Président à solliciter des subventions auprès du Syndicat du Pays Thouarsais au titre du fonds européen LEADER, du Conseil Régional, du Conseil Général et auprès d'autres partenaires financiers afin d'aider la Communauté de Communes à la réalisation de ces travaux.

AUTORISER le Président à engager toutes les démarches nécessaires et les dépenses correspondantes à la mise en œuvre de cette décision.

Validation à l'unanimité par les membres du conseil

15. Accueil d'un artiste pour la création de mobiliers artistiques

Dans le cadre du projet global de valorisation du site de la Passerelle d'Auzay, une des actions de valorisation est l'intervention d'un artiste pour la création de mobiliers artistiques à partir du bois laissé sur place.

Philippe AMIEL artiste sculpteur sera ainsi accueilli en Argentonnois sur 15 jours (en plusieurs temps) pour la création de mobiliers à partir du bois laissé sur place. Ce mobilier, véritable création artistique pourra être utilisé sur le site en intérieur voir en extérieur (si les conditions techniques le permettent).

L'intervention se décline de la manière suivante :

- Dégrossissage du bois sur place pour la réalisation de mobiliers sur place
- Réalisation d'un reportage photographique qui sera laissé à la CCA
- Intervention auprès du public scolaire (et habitants) par l'artiste
- Conservation du mobilier par la Communauté de Communes

Coût défini (15 jours d'intervention): **5 610€ TTC**

> L'hébergement sera réalisé chez l'habitant selon un arrangement entre l'artiste et une personne locale.

Il a été proposé au Conseil Communautaire de :

AUTORISER le Président à signer la convention avec l'artiste et à engager toute démarche et dépense nécessaire à sa mise en œuvre.

AUTORISER Le Président à solliciter des subventions auprès du Syndicat du Pays Thouarsais au titre du fonds européen LEADER, du Conseil Régional, du Conseil Général et auprès d'autres partenaires financiers afin d'aider la Communauté de Communes à la réalisation de ces travaux.

Validation à l'unanimité par les membres du conseil

Développement Economique

16. Eléments complémentaires pour la réalisation de l'emprunt sur l'opération de construction d'un atelier artisanal à Argenton l'Eglise

La délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre dernier, relative à l'emprunt pour la construction d'un bâtiment artisanal à Argenton l'Eglise nécessite, à la demande de l'établissement bancaire, quelques précisions notamment sur les conditions d'obtention du prêt. Ainsi, il est apporté les précisions suivantes : l'offre retenue par le conseil communautaire est l'offre indexé sur Euribor 3 mois avec taux plafond +2 fondé soit Euribor 3 mois moyenne mensuelle plus marge de 1,73 avec un taux plafond de 4,45% et un taux plancher de 1,73%. La périodicité de remboursement est trimestrielle.

Il a été proposé au conseil communautaire de délibérer comme suit :

DECIDE de compléter la délibération du 16 décembre 2009 concernant un prêt sur 20 ans pour un montant de 220 000 € nécessaire au financement de la construction dans les conditions proposées par le Crédit Mutuel soit :

Un prêt à taux variable : Euribor 3 mois moyenne mensuelle plus marge de 1,73 avec un taux plafond de 4,45% et un taux plancher de 1,73%.

La périodicité de remboursement est trimestriel et les commission et frais de dossier néants.

AUTORISE Le Président à procéder à l'ensemble des démarches et dépenses nécessaires.

Validation à l'unanimité par les membres du conseil

17. Projet de construction Saint Aubin du Plain

A l'origine, le projet de construction d'un bâtiment artisanal sur la ZEI du Bois roux à Saint Aubin du Plain visait l'appui au développement de 2 porteurs de projet repérés. La CdC avait alors souhaité réaliser un bâtiment répondant à leurs besoins. Or après estimations il s'est avéré que la construction induisait une charge locative trop importante pour les porteurs de projet. En outre, l'activité économique ralentie de 2009 a touché notamment ces deux entreprises.

En conséquence, le bureau a délibéré et décidé de revoir le projet et de l'adapter aux réalités économiques actuelles du territoire. Ainsi, le marché de maîtrise d'œuvre qui était en cours a été résilié. Un nouveau marché de maîtrise d'œuvre a donc été engagé.

Le nouveau projet est le suivant : création de 2 ateliers relais jumelés dont chaque unité se compose d'un ensemble Bureaux/Sanitaires/Vestiaires et d'un Atelier. Les ateliers pourront être réunis en un seul en fonction des demandes, par la suppression des murs séparateurs. La construction sera conçue de manière à prévoir la possibilité d'une extension pour

un 3^{ème} atelier. Grâce à cet aspect évolutif, ces bâtiments permettront de répondre à des demandes plus variées (atelier de surface moyenne pour une seule entreprise : 215 m²; grand atelier pour une seule entreprise : 430 m²; deux ateliers avec partage de locaux annexes pour deux entreprises ; deux ateliers pour deux entreprises indépendantes). En outre, ces surfaces semblent mieux correspondre aux besoins exprimés sur le territoire.

Cette nouvelle configuration de locaux implique un nouveau plan de financement :

| Dépenses en € | | Recettes en € | |
|-----------------------------|----------------|----------------------------|----------------|
| Travaux et frais divers (1) | 443 465 | DDR 2009 | 122 500 |
| Honoraires (2) | 39 410 | Département – Proxima - | 100 000 |
| | | FEADER – mesure 321 - | 60 000 |
| | | CdC Argentonnois - Emprunt | 200 375 |
| | | | |
| Total | 482 875 | Total | 482 875 |
| TVA | 64 644 | TVA | 64 644 |
| Total TTC | 577 519 | Total TTC | 577 519 |
| | | | |

(1) Dont 411 800 € de travaux, et 31 665 € pour les études géotechnique, de sol, l'assurance D.O., les imprévus (5% du global)

(2) dont la rémunération de l'architecte, du contrôleur technique, du coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé

La CdC a reçu un accord pour une Dotation de Développement Rural. Depuis le dépôt de la demande de dotation, les plans ont évolué (cf. explicatif ci-dessus). Il convient alors d'en informer les services compétents et de leur communiquer le nouveau plan de financement.

Il a donc été proposé aux membres du conseil communautaire de :

DECIDER de valider le projet de construction présenté ci-dessus et d'autoriser le Président à déposer la demande de permis de construire

DECIDER de valider le mode de financement du projet comme énoncé ci-dessus

D'AUTORISER le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour solliciter des subventions auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, et de tout autre partenaire financier

D'AUTORISER le Président à lancer la procédure de consultation pour la construction d'un bâtiment relais sur la ZEI du Bois Roux à Saint Aubin du Plain et de signer les marchés à intervenir

D'AUTORISER le président à procéder aux démarches et dépenses nécessaires à l'exécution de la présente.

Validation à l'unanimité par les membres du conseil

Environnement

18. Etude Bilan du CRE

L'Etude Bilan a fait suite aux 5 années de travaux et actions réalisés dans le cadre du Contrat Restauration Entretien de l'Argenton et ses affluents.

Cette étude comporte 2 phases : un bilan des 5 années avec un diagnostic des cours d'eau et l'élaboration d'un nouveau programme planifié et chiffré.

La 1^{ère} phase a été validée par le Comité de Pilotage (COPIL) du 29 septembre 2008.

Dans la continuité de l'étude, le bureau d'études HYDROCONCEPT a présenté au COPIL du 13 janvier dernier un nouveau programme d'actions chiffré.

Actions prévues

- Gestion de la ripisylve et embâcles de manière ponctuelle, dont suppression des alignements de peupliers)
- Mise en place d'abreuvoirs et de clôtures
- Gestion des espèces invasives : Renouée du Japon, Elodée dense, Jussie
- Entretien et aménagement de zones humides et bras morts
- Aménagement et réfection des ouvrages hydrauliques :
 - o abaissement expérimental de 2 barrages à clapets (Gué d'Arzon et Sous-Crottes) pendant 2 ans avec neutralisation du fonctionnement si le test est concluant puis extension aux autres clapets (Preuil, Villeneuve, Noriaux et Deux-Reues)
 - o aménagement de deux ouvrages : barrage de l'ancien lavoir à Argenton les Vallées et barrage des lagunes à Voultgeon

- mise en place d'aides aux propriétaires d'ouvrages pour la réfection des vannages avec convention de gestion obligatoire
- Indicateurs de suivi : pêches électriques et analyses des insectes aquatiques pour l'évaluation de l'état des cours d'eau.
- Etudes d'incidences obligatoires pour l'aménagement d'ouvrage dans le cadre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
- Communication
- Poste du Technicien Médiateur Rivière

Financement du programme global

| Financiers | Agence de l'Eau Loire-Bretagne | Région Poitou-Charentes | Département des Deux-Sèvres | Communes | CCA |
|----------------------|--------------------------------|-------------------------|-----------------------------|-----------------|------------------|
| Montant total | | | | | |
| 553 958 € | 228 579 € | 51 288 € | 56 232 € | 15 200 € | 202 809 € |

Il est à noter, que les aides du Département ne sont inscrites que jusqu'en 2011, date à laquelle leur programme « rivière » s'arrête. Le Département ne se prononce pas sur la suite de leur politique « rivière ».

La participation de la CCA sur le programme global est d'environ 36 %, pourcentage qui diminuera si le Département met en place un nouveau règlement d'aides.

La proposition de programme global a été validée par le Comité de pilotage du 13 janvier dernier.

Une réunion publique sera prévue après validation du programme par le Conseil, avec l'ensemble des riverains et usagers de la vallée. A l'issue de cette réunion le bureau d'études aura terminé sa mission.

La Communauté de Communes lancera alors une consultation pour la réalisation de la Déclaration d'intérêt Général (DIG), nécessaire pour la réalisation et le financement des travaux sur terrains privés.

Monsieur le Président a demandé aux membres du conseil de valider le bilan, dont le programme des travaux à venir, contenu dans ce bilan.

Validation à l'unanimité par les membres du conseil

19. Animation du DOCOB Natura 2000 (pour information)

Le bureau d'études (BIOTOPE) qui assurait, depuis 2004, la mission d'animation du site NATURA 2000 de la Vallée de l'Argenton, vient de terminer sa mission qui lui avait été confiée par les services de l'Etat (DIREN).

La Communauté de Communes qui s'était portée candidate a été désignée nouvelle structure animatrice lors du Comité de Pilotage du 26 septembre 2009 sous la présidence de Mme la Sous-préfète de Bressuire. Aussi, M. Claude FERJOU a été élu Président du COPIL lors de cette même réunion.

Cette nouvelle mission court pour 3 ans, et sera assurée en interne par les services de la communauté de communes.

L'animation se décline en 3 missions :

- ANIMATION
 - **Communication, Sensibilisation, information** : sorties découvertes (scolaires, propriétaires, grand public), lettres d'informations, plaquettes thématiques, panneaux informatifs sur sites, manifestations, ...
- ASSISTANCE TECHNIQUE
 - **Assistance aux demandeurs de Contrat N2000** : diagnostic de parcelles, élaboration du plan de gestion, montage du dossier.
 - **Assistance aux porteurs de projets** : conseils et assistance technique
 - **Suivis biologiques** : inventaires et suivis des habitats et espèces d'Intérêt Communautaire, réalisés en interne ou par un prestataire spécialisé (ex : Loutre, Chauve-souris, pelouses pionnières sur dômes rocheux).
- ASSISTANCE ADMINISTRATIVE
 - **Mission d'expertise** : auprès de la Chambre d'Agriculture pour les MAE (Mesures Agri-Environnementales)
 - **Comité de Pilotage** : réalisation d'au moins un Comité de Pilotage par an

- Réunions avec Services de l'État
- Rapport d'Activité

Elle sera financée comme suit :

Considérant que les aides attribuées sont de deux types :

- les suivis biologiques sont aidés à 100 %
- tout le reste l'est à 80 % ;

Plan de financement pour 3 ans (2010-2012)

| Actions | Montants | Europe (Fonds FEADER) | Etat | CCA |
|--------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|------------------|
| Suivis biologiques | 37 461.50 € | 18 730.75 € | 18 730.75 € | 0.00 € |
| Autres actions | 42 429.73 € | 16 971.89 € | 16 971.89 € | 8 485.95 € |
| TOTAL | 79 891.23 € | 35 702.64 € | 35 702.64 € | 8 485.95€ |

Sur les 8 485.95 € de participation CCA :

- 4 070.10 € représentent le temps de travail de l'animateur, donc déjà financé
- **4 415.85 €** représente le coût réel engendré par la mission

Une réunion publique est prévue dès le début de la mission, afin de présenter aux riverains et usagers, la nouvelle structure ainsi que les actions qu'elle souhaite mener.

Culture

20. Associations : demandes de subventions

Aide à l'accompagnement de qualité :

- Association Entente Sportive de St Cerbouillé – Cersay (enveloppe 2010)

Objet de la demande : Aide à l'emploi d'une personne diplômée – BP JEPS Sport collectif (diplôme d'état) –

Activité encadrée le mercredi, vendredi et samedi de septembre à mai. (151h67/mensuel). Montant sollicité : 3000€

Proposition du comité : 3000€

Proposition commission : 3000€

- Association – Cant'Amis

Objet de la demande : Aide à l'emploi d'une personne qualifiée, chef de chœur (adjoint d'enseignement spécialisé) – une répétition hebdomadaire de 2h plus des week-ends. 8h rémunérée. Montant sollicité : 924€

Proposition du comité : 924€

Proposition commission : 924€

- Association ASK Val d'Argenton

Objet de la demande : Aide à l'emploi d'une personne qualifiée (employé par une entreprise).

Proposition du comité : cette association ne peut être aidée pour l'emploi car la personne est salariée de l'entreprise et non pas de l'association.

Aide au projet :

- Association Entente Sportive de St Cerbouillé – Cersay (enveloppe 2010)

Objet de la demande : Organisation d'un tournoi de foot le 22 mai 2010 à Cersay pour les enfants de 6 à 16 ans du canton d'Argenton et de Thouars (environ 350 à 450 jeunes). Montant sollicité : 850€

Proposition du comité : Sur le fond ce projet est très intéressant. L'association fait beaucoup d'efforts pour encadrer les jeunes = à revoir en commission.

Proposition commission : défavorable la CCA ne peut intervenir pour l'achat de lots par contre l'association peut demander des lots à la CCA (30 tee-shirts).

- **Association La Colporteuse (enveloppe 2010)**

Objet de la demande : Soutien de l'association dans ses projets : veillées, jardins partagés, spectacles, animations itinérantes... dont un projet pour fédérer les associations. Montant sollicité : 4 670€

Proposition du comité : 4670€

Proposition commission : 4670€

- **Association ASK Val d'Argenton**

Objet de la demande : Organisation du championnat de France d'endurance (14/03/10) – Trophée Kart Mag (17/07/10) et d'un championnat du monde (09/10/10). Public plus de 1500 personnes sur un week-end. Montant sollicité : 6 000€

Proposition du comité : 6000€

Proposition commission : 6000€

Information supplémentaire : Pour l'année 2009, sur un budget total de 47 600 €, 24 558 € ont été alloués : 17 634 € lors de conseils antérieurs et 6 924 € lors de la présente séance, si le conseil valide les propositions de la commission attention, le paiement effectif sera réalisé sur justificatif des dépenses).

Validation à l'unanimité par les membres du conseil

Il est précisé que ces subventions apparaîtront toutes au budget primitif 2010 étant donné que l'exercice 2009 est clos.

21. JATA Autorisation à solliciter des financements

« Le Festival des Arts en Terre d'Audace » s'est élargi à de nouvelles formes d'expressions artistiques. L'édition 2010 sera l'occasion de renforcer ces évolutions. L'Art (peintures sculptures Installations) sera transporté dans divers espaces de Moutiers sous Argenton, commune d'accueil, afin de créer des temps de rencontre et d'échanges entre les artistes et le public.

Il a été proposé au Conseil Communautaire de :

AUTORISER : le Président à solliciter des subventions de l'Etat, de la Région, du Département, du Syndicat Mixte du Pays Thouarsais et de tout autre partenaire financier (public ou privé) afin de soutenir la Communauté de Communes dans la mise en œuvre du Festival des Arts en Terre d'Audace.

Validation à l'unanimité par les membres du conseil

22. JATA Tarif de l'inscription au concours

Cette année, comme l'année précédente, deux concours de peinture ouverts à tous sont organisés dans le cadre du Festival des Arts en Terre d'Audace. C'est pourquoi, il est nécessaire de fixer les tarifs d'inscription comprenant le repas du dimanche.

Il a été proposé au Conseil communautaire de :

DECIDER d'adopter les tarifs pour l'année 2010 dans les conditions suivantes :

Tarifs pour les participants à un concours :

15 euros pour les adultes (repas inclus)

10 euros pour les jeunes de moins de 16 ans (repas inclus)

Pour une inscription dans les deux catégories, le prix d'inscription est demi-tarif pour les adultes, jeunes et enfants soit :

7,50 € pour les adultes (repas inclus)

5, 00 € pour les jeunes (repas inclus)

Tarifs pour les accompagnants :

10 euros pour les adultes (repas)

5 euros pour les enfants de moins de 12 ans (repas)

AUTORISER le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

Validation à l'unanimité par les membres du conseil

23. JATA. Prix de la CCA pour le concours

Lors du Festival des prix sont remis pour les concours ainsi que pour les expositions. Il est proposé de valider l'enveloppe de 3000 euros prévue au budget pour assurer la remise de prix qui aura lieu à l'issue du Festival des Arts en Terre d'Audace.

Il a été également proposé au Conseil communautaire de valider les différentes catégories de prix du jury pour les concours : la catégorie « peinture figurative » et « peinture non figurative » et de prix spéciaux du public pour les expositions : la catégorie peinture et sculpture.

Il a été également proposé de valider les crédits complémentaires alloués pour l'acquisition d'une œuvre par la Communauté de Communes.

Il a été proposé enfin que la CCA achète le 1^{er} prix en peinture figurative ou non figurative. Aussi, l'artiste ayant le 1^{er} prix dans la catégorie peinture figurative ou non figurative recevra un seul prix par la CCA et ne cumulera pas comme les précédentes années le 1^{er} prix du jury et le prix de la CCA. Une bonification sera fait par rapport à l'autre 1^{er} prix, le prix étant œuvre acquise.

Il a été proposé au Conseil communautaire de :

DECIDER

- De valider l'attribution de 3000 euros de prix lors du Festival des Arts en Terre d'Audace ;
- De définir comme suit les catégories donnant lieu à la remise d'un prix :

3 catégories donnent lieu à des remises de prix pour lesquelles la somme globale est répartie de la façon suivante :

2 000 € divisés entre le concours « peinture figurative » et le concours « peinture non-figurative », dont 200€ maximum de prix qui seront remis sous forme de bons d'achat

1000 € affectés au prix spécial du public dans la catégorie peinture et la catégorie sculpture.

- D'acquérir, en outre, une œuvre auprès d'un des artistes du Festival pour un montant maximum de 500 €.

AUTORISER le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires ;

Validation à l'unanimité par les membres du conseil

24. JATA. Aide aux exposants

Afin d'aider les artistes qui exposeraient dans le cadre du Festival des Arts en Terre d'Audace, il est proposé que la Communauté de Commune participe aux frais des artistes par une aide forfaitaire de 150€/artiste. Soit un budget global de 1 500€TTC pour 10 artistes exposants. Cette aide financière remplace l'aide aux défraiements (1 000€) et l'invité d'honneur (600€).

Il a été proposé également au Conseil Communautaire de valider l'enveloppe de 1 500€ prévue au budget pour l'aide aux artistes exposants.

Il a été proposé au Conseil communautaire de :

ACCORDER une aide forfaitaire de 150€/artiste après signature d'une convention avec l'artiste.

VALIDER l'enveloppe de 1 500€ prévue à cet effet.

AUTORISER le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires ;

Validation à l'unanimité par les membres du conseil

25. JATA Contrats ou conventions pour les spectacles

Lors du festival des Arts en Terre d'Audace, des spectacles vont être donnés par des compagnies professionnelles.

Il sera nécessaire de conclure des contrats ou conventions avec les Compagnies accueillies et de procéder au paiement du défraiement des artistes pour les frais de kilomètre, de repas et d'hébergement sur le site, lorsque nécessaire.

Il a été proposé au conseil communautaire de :

AUTORISER l'organisation de ces conventions pour spectacles dans le cadre du Festival,

AUTORISER le Président à signer les contrats ou conventions à intervenir et à procéder à toutes les démarches et dépenses afférentes

Validation à l'unanimité par les membres du conseil

Il est précisé que les décisions correspondant aux points 22 à 26 seront regroupées en une délibération unique.

26. BIBLIOTHEQUE / Présentation du projet GAP autour de la science 'L'avenir en questions' (pour information)

Dans le cadre du Groupe d'Appui au Projet, le projet sur l'environnement en bibliothèques va permettre d'élaborer des manifestations autour du thème de l'eau :

- ateliers d'expériences interactifs pour impliquer les adultes et les enfants ;
- des débats-conférences permettant d'évoquer les enjeux d'aujourd'hui et de demain : problèmes de pollution, gestion de l'eau, ressources en eau potable.

L'Association « Les Petits Débrouillards Poitou-Charentes » interviendra lors des ateliers ainsi que pour les débats-conférences.

Une exposition intitulée « Derrière mon robinet coule une rivière » sera empruntée à l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Les Objectifs :

- Proposer un projet commun sur le Thouarsais et poursuivre une démarche intercommunale des Bibliothèques Argentonnaises.
- Développer les publics : en proposant une thématique scientifique ainsi qu'une forme singulière, faire venir des publics non captifs concernés par un sujet universel .
- Enrichir et valoriser des fonds documentaires des domaines scientifiques et une présentation attractive de ces documents.
- Soutenir les actions pédagogiques des enseignants : une exposition favorise une approche pédagogique.

Le déroulement :

- de Février à Mars 2010 ;
- animations proposées sous plusieurs formes :
 - o ateliers d'expériences tout public, 4 mercredis, du 24 Février 2010 au 17 Mars 2010 en alternance entre les bibliothèques d'Argenton Les Vallées et Bouillé-Loretz ;
 - o débats / conférences, 2 vendredis, le 05 Mars 2010 à la Bibliothèque de Bouillé-Loretz et le 17 Mars 2010 à la Bibliothèque d'Argenton Les Vallées, pour un public adulte;
 - o enfin une exposition tout public, installée du 15 Février 2010 au 05 Mars 2010 dans la Bibliothèque de Bouillé-Loretz, et du 06 Mars 2010 au 20 Mars 2010 dans la Bibliothèque d'Argenton Les Vallées.

Pendant toute la durée de ces animations, une sélection de livres sera à la disposition de tous.

Budget prévisionnel :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|------------------|-----------------|------------------|
| Interventions d'un animateur des « Petits Débrouillards » sur quatre journées | 1280.00 € | Région-CRDD | 384 € |
| Déplacements | 687.60€ | Département | 655 € |
| Frais de gestion Adhésion association Transport de l'exposition | 50.00€ | CCA | 1278.60 € |
| Acquisitions de documents | 300 € | | |
| TOTAL TTC | 2317.60 € | TOTAL | 2317.60 € |

27. CONVENTION DE DEVELOPPEMENT CULTUREL Bilan du projet de spectacle en itinérance autour de la musique tzigane (pour information)

Actions dans l'Argentonnais

Ateliers avec les scolaires : lundi 23 nov. et jeudi 26 nov.

Intervention du Centre Régional Résistance et Liberté, de Thouars, (Virginie DAUDIN) auprès des collèves très intéressante. Les élèves ont été captivés. Certains jeunes, issus du milieu des gens du voyage, ont pris part au débat ; un message est passé. Un livret d'accompagnement de l'intervention leur a été remis.

=> Elèves de 5^{ème}, des collèves St Joseph d'Argenton les Vallées et Molière de Bouillé Loretz. (environ **90 enfants**)

Café/concert - Le cheval Rouge : 28 nov.

Salle comble, **67 personnes présentes** (+ 2 artistes et 4 organisateurs + gérante), dont 21 réservations auprès de la CCA ; public très diversifié.

Le concert (durée 1h30) a été un succès et le café a bien fonctionné (consommation des participants avant et après le spectacle + pot offert par la CCA à la fin de la soirée).

Les artistes étaient très contents de leur intervention en Argentonnais (accueil, lieu, public et proximité).

Film/débat

Scolaires = 80 enfants

Bilan mitigé sur le fond car problème d'adaptation du discours au public (type d'auditoire et durée de l'intervention) et approche développée de la population concernée pas assez positive.

Tout public = 30 personnes avec les intervenants

Sur le fond : discours adapté et bon échange-débat avec le public

Sur la forme : présence de personnes connaissant en pratique les populations concernées par le film ; le panel du public aurait pu être plus large ; cette soirée a aussi été marquée par le mauvais temps

=> soit près de 190 personnes en argentonnais touchées par cette action qui s'est déroulée en novembre et décembre 2009.

L'organisation

. bon travail de concertation avec le Pays et le théâtre de Thouars ainsi que les autres structures.

. projets relayés à une échelle plus importante que celle du territoire de la CCA.

. travail partenarial qui a permis de mutualiser les moyens humains (chargés de mission, de diffusion, techniciens du théâtre), techniques (matériel du théâtre de Thouars) et financiers (coût du spectacle moindre) pour l'organisation d'un projet important.

Budget réalisé

A charge de la CCA = 537€ TTC(coût lié aux aides et donc au travail partenarial), pour un coût de 1 772€ TTC (coût réel pour la CCA).

Budget général de l'action sur le Pays Thouarsais = 10 000€

Perspectives

- Volonté de continuer à travailler avec le théâtre sur des projets de spectacles dans le cadre de la CDC et hors cadre de la convention.
- Souhait de mettre en avant les cafés par cette approche (demande de 5 cafés sur le 1^{er} projet)
- Perspective de travail sur les cafés/concerts avec des associations de théâtre amateurs.
- Rencontre des associations et des bars pour la création de projets communs.

28. RESIDENCE –/ Bilan du projet de résidence d'artiste avec la Cie Pyramid (pour information)

Temps de création privilégié pour les artistes, les résidences leur permettent, par la mise à disposition d'espaces de répétition, de se poser pour un temps afin de travailler leur spectacle. Ce moment est également une formidable occasion de faire découvrir à tous, le travail d'artiste.

En 2009, la Compagnie Pyramid de Rochefort a été accueillie en résidence sur l'argentonnais sur six périodes : février, mars, avril, mai, novembre, puis décembre 2009.

Durant ces périodes de présence sur l'argentonnais, les artistes ont travaillé sur leurs créations artistiques. Des temps de rencontre avec le public ont été organisés, ceux-ci étant l'un des objectifs d'une résidence d'artistes :

- intervention **auprès des collégiens** d'Argenton les Vallées et de Bouillé Loretz (séances d'initiation au hip-hop qui ont connu un véritable succès) ;
- **échanges avec les écoles primaires** d'Argenton les Vallées
- des **rencontres avec le public** avec présentation de scènes et débat.

Tous les temps proposés au public étaient gratuits.

Sur la globalité de la période la Compagnie aura joué trois spectacles sur l'Argentonnais :

- en février 2009, à Cersay, spectacle « Etat d'âmes », organisé par la commune de Bouillé Saint Paul
- en juillet 2009, à Bouillé Saint Paul, « On n'est pas des clichés », organisé par la commune de Bouillé Saint Paul
- en avril 2010, à Argenton les Vallées, « Le Chantier », organisé par la communauté de communes.

Les objectifs de la résidence ont été atteints. En effet, les artistes ont pu travailler sur leurs créations tout en proposant à différents publics : adultes, jeunes et enfants ; des temps de rencontre et d'échange à travers différentes médiations :

- des ateliers d'initiation au hip-hop pour les collégiens,
- des interventions en milieu scolaire,
- des répétitions publiques pour les habitants,

- des représentations ouvertes à tout public.

Chacun a été sensibilisé à cette discipline, connue en territoire rurale surtout à travers la télévision. Cela a permis de faire évoluer les mentalités sur le hip-hop et de le découvrir sous l'angle artistique chorégraphié. De plus, ces temps d'échanges ont été l'occasion de placer le spectacle dans un contexte plus global et de mieux comprendre les tenants et les aboutissants de la réalisation d'une création.

Ce 1^{er} temps de résidence pour l'Argentonnais a été extrêmement positif. Il permet d'offrir une approche originale sur un projet artistique, basé sur l'échange. Cette résidence a également permis d'ouvrir un projet à un public varié (911 personnes).

Budget réalisé au 31/01/2010

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| | PROPOSITION BP 2009 | REALISE BP 2009 |
|---|----------------------------|------------------------|
| FRAIS DE RESIDENCE | 6 670,00 € | 4 792,39€ |
| location de salle, hébergement, déplacements, etc | | |
| ACTIONS CULTURELLES | 8 080,00 € | 9 148,80€ |
| Cachet, interventions, déplacements artistique | | |
| FRAIS D'ORGANISATION | 4 056,00€ | 4 460,65€ * |
| Communication, gestion, frais divers | | |
| TOTAL DEPENSES | 18 806,00€ | 18 411,84€ |

* En attente de la réalisation du dernier spectacle

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| | PROPOSITION BP 2009 | REALISE BP 2009 |
|-------------------------------------|----------------------------|------------------------|
| DRAC | 7 000,00 € | 6 556,00 € |
| Pays - Région | 1 680,00 € | 1680, 00 €* |
| Département (stages) | 1 480,00 € | 1 140,00 € |
| Communes | 700,00 € | 700,00 € |
| Comité des fêtes de Bouillé St Paul | 2 880,00 € | 2 880,00 € |
| | | |
| Communauté de Communes | 5 066€ | 5455,84€ |
| | | |
| TOTAL RECETTES | 18 806,00€ | 18 411,84 € |

*En attente de la réalisation du dernier spectacle.

Perspectives

La Communauté de Communes de l'Argentonnais souhaite continuer à accueillir des compagnies en résidence. Cependant, l'organisation de celle-ci étant très lourde, il a été décidé de n'accueillir une compagnie qu'une année sur deux.

Pour la prochaine résidence, il pourrait être intéressant de travailler avec de nouveaux publics tels que le RAM (Relais Assistante Maternelle), la MARPA (Maison d'Accueil pour Personnes Agées) et les associations du territoire. De plus, afin d'avoir une meilleure lisibilité de l'action globale, celle-ci pourrait être prévue sur un temps plus court (un semestre). Enfin, la notion même de résidence doit être bien expliquée au public afin de les faire venir plus sur des temps inhabituels tels que les répétitions publiques.

29. CONVENTION DE DEVELOPPEMENT CULTUREL – Bilan de l'animation conte de Noël en bibliothèque (pour information)

Un conte de Noël a été proposé dans les bibliothèques de l'Argentonnais le mercredi 2 décembre 2009 (3 représentations), Argenton les Vallées et Bouillé Loretz, ainsi qu'au dépôt de livres d'Argenton l'Eglise.

Cette première manifestation du genre en Argentonnais a connu un fort succès.

Les enfants et leurs parents sont venus nombreux découvrir Sonia PEGUIN, conteuse de l'association l'Autrefois. Celle-ci les a immergés dans un monde mêlant réel et imaginaire à travers un conte suédois, « le petit œuf du petit peuple ».

A travers cette aventure des objectifs ont été atteints :

- faire découvrir aux enfants des lectures à travers un spectacle,
- faire venir les enfants dans les bibliothèques par une approche différente.

Pour la réalisation de ce projet, la CCA a bénéficié de l'aide de l'association La Boulite (Argenton l'Eglise) qui a prêté gracieusement du matériel (lumières) et des bénévoles d'Argenton L'Eglise.

Au total, plus de 144 personnes dont 90 enfants ont participé à cette animation, répartis de la façon suivante :

Bibliothèque d'Argenton les Vallées (10h30) : 25 enfants et 10 adultes = 35

Salle des fêtes d'Argenton L'Eglise (14h30) : 52 enfants et 32 adultes = 84

Bibliothèque de Bouillé Loretz (17h) : 13 enfants et 12 adultes = 25

Coût de l'opération à charge de la CCA : 970,20€ +frais de repas.

PROCHAINES DATES A RETENIR :

- ⇒ Bureau le 8 Février à 15H30
- ⇒ Bureau le 3 mars à 18H00
- ⇒ Vice-Présidents le 11 mars à 16H00
- ⇒ Vice-Présidents le 18 mars à 16H00
- ⇒ Bureau le 24 mars à 18H00
- ⇒ Conseil Communautaire le mardi 30 mars à 20H00 à St Maurice la Fougereuse